

REPUBLIQUE FRANCAISE



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mercredi 22 Novembre 2017**

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h35.

**Procurations :**

M. Vincent DAVAL a donné procuration à M. Claude MARTINELLI  
M. Jean-Pierre CHABERT a donné procuration à Mme Paula EIDENWEIL  
Mme Jocelyne REILLE a donné procuration à M. Didier FERREINT

**Absent sans procuration :**

/

Claude MARTINELLI est désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

\*\*\*\*\*

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal du 11 Octobre 2017.

M. PIGNET demande à ce que son intervention concernant le rapport n° 2 sur le DPU soit précisée en ses termes : « *La préemption sans l'avis des autres élus* ». Il ajoute qu'il y a un risque de dérapage sans contrôle. Cela ne concerne pas personnellement Mme le Maire actuellement.

M. PIGNET précise également qu'il est encore temps de rencontrer le CIQ de Bramejean pour trouver une solution avant que la compétence sur le PLU soit transféré à la métropole.

Mme EIDENWEIL indique que sa demande de précision dans le cadre du PLU, à savoir sa question sur les possibilités d'une reconstruction à l'identique, est restée sans réponse. Elle ajoute que les réponses concernant les éventuelles réserves sur le PPRI n'ont pas été transcrites.

M. FERREINT fait état d'une conversation hors conseil avec Mme ARTERO concernant le rapport n°1 notamment d'une question relative au camping.

Mme le Maire indique que toute discussion hors conseil ne peut être intégrée au compte rendu de séance.

Mme le Maire rappelle que si les élus enregistrent les débats, il est nécessaire que les autres élus en soient informés.

Mme le Maire précise qu'elle sait que les débats du précédent conseil ont été enregistrés. Elle en est choquée, surtout qu'un débat à ce sujet avait déjà eu lieu en 2014. Elle ajoute que la moindre des politesses et des corrections seraient d'en informer les membres du conseil, un enregistrement ne pouvant être fait au dépend d'une personne. Elle souhaite que cette pratique ne se renouvelle pas.

M. PIGNET en est étonné et demande comment Mme le Maire sait que les débats ont été enregistrés. Mme la Maire répond qu'elle le sait mais ne souhaite pas divulguer ses sources et précise que ce n'est pas correct.

Le procès-verbal du 11/10/2017 est voté à la Majorité

Abstentions de Dimitri FARRO, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ Procuration Jocelyne REILLE.)

### **Rapport n°1 - Décision modificative N°3**

Mme le Maire propose de remplacer le rapport n°1 par le rapport n°1 Bis suite à une différence de 20,00 € entre le logiciel et l'annonce sur la DM n°3 et demande l'approbation de l'assemblée. Elle indique que ces modifications sont nécessaires pour avoir un budget sincère et le plus proche de la réalité.

5 Abstentions : Dimitri FARRO, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ Procuration Jocelyne REILLE.)

### **Rapport n°1 Bis – Décision modificative n°3**

M. PIGNET constate des dépenses nouvelles.

Mme le Maire répond que ce ne sont pas de nouvelles dépenses car elles sont prévues au budget mais sont réalisées plus rapidement que prévues (étude de la maison des associations, réalisation du pigeonnier...)

Vote à la Majorité,

10 Abstention : Dimitri FARRO, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ Procuration Jocelyne REILLE.), Jean-Pierre CHABERT (+ Procuration Paula EIDENWEIL), Philippe PIGNET, Nadine POURCIN et Michel MARTIN

### **Rapport n°2 : Attribution d'indemnité de conseil au nouveau comptable public**

Aucun débat

Vote à l'Unanimité,

### **Rapport n°3 : Indemnité de conseil allouée aux comptables publics pour l'exercice 2017**

Aucun débat

Vote à l'Unanimité,

### **Rapport n°4 : Convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux**

Aucun débat

Vote à l'Unanimité,

### **Rapport n°5 : Convention de prestation de services avec le CDG13**

Aucun débat

Vote à l'Unanimité,

### **Rapport n°6 : Désignation des délégués au SIVU « Collines Durance »**

Mme le Maire explique que la compétence enfance jeunesse a pu être intégrée à la métropole. Les communes ALLEINS, CHARLEVAL, VERNEGUES, MALLEMORT et LAMANON ont souhaité créer un SIVU et ont demandé l'approbation à M. le Préfet. Cette démarche a été difficile mais le projet a été accepté.

L'accord du Préfet permet l'avancement de ce dossier et la continuité de cette compétence tout en conservant l'ensemble du personnel.

Mme le Maire précise qu'il est nécessaire de désigner les 5 titulaires et les 2 suppléants. Les autres communes auront quant à elles 2 titulaires et 1 suppléant. Il n'y aura pas de membre de l'opposition parmi les représentants dans cette instance.

M. FARRO demande si les membres représentants du SIVU seront rémunérés

Mme le Maire répond que tous les membres seront bénévoles donc sans aucune rémunération, cela est précisé dans les statuts du SIVU.

Mme le Maire demande de procéder au vote à bulletin secret.

M. PIGNET demande si, dans la mesure où les candidatures restent à la majorité, le vote à main levée est possible ?

Mme le Maire répond que cela est possible avec l'accord de l'opposition.

Mme BELLIOU, DGS, précise que le mode de scrutin est uninominal.

Les élus à l'unanimité donne leur accord pour un vote à main levée.

Sont proposés membres titulaires : Mme GENTE, Mme AZARD, M. MOTOT, M. BRONDOLIN, Mme BREMOND

Sont proposés membres suppléants : Mme ARTERO, Mme GUY.

Vote à la Majorité,

9 Abstentions : Dimitri FARRO, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ Procuration Jocelyne REILLE.), Jean-Pierre CHABERT (+ Procuration Paula EIDENWEIL), Philippe PIGNET et Nadine POURCIN

#### **Rapport n°7 : Création d'emplois Tableau des effectifs**

M. FARRO indique qu'il est difficile de voir la modification des effectifs sans avoir l'ancien tableau. Il serait idéal d'avoir sur le même document les changements et l'antériorité pour une vision globale plus efficace.

Vote à la Majorité,

5 Abstentions : Dimitri FARRO, Régis ARMENICO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT (+ Procuration Jocelyne REILLE.)

#### **Rapport n°8 : Communication du rapport annuel 2016 APA**

Aucun débat

Rapport pour information

#### **Rapport n°9 : Communication du rapport annuel 2016 APE**

Aucun débat

Rapport pour information

## Questions diverses

Mme ANDREIS demande où en est le dossier du local de l'infirmière concernant la suppression de la vitrine.

Mme le Maire répond qu'un accord a été rendu par l'ABF.

Mme ANDREIS est étonné de cet accord et indique que cela ne s'est jamais vu en 17 ans de mandat avec le précédent Maire.

Mme ANDREIS demande où en est le dossier du ciel ouvert sans autorisation.

Mme le Maire répond que le dossier est en cours de régularisation avec l'architecte de l'ABF.

Mme ANDREIS s'offusque qu'il soit fait n'importe quoi.

Mme le Maire répond qu'on ne laisse pas faire n'importe quoi. Que les administrés sont interpellés lorsqu'il y a des irrégularités en matière d'urbanisme et que cela peut aller jusqu'à la destruction des constructions concernées.

M. PIGNET indique avoir entendu parler de l'action « voisin vigilant », qu'en est il ?

Mme le Maire indique qu'un travail avec la gendarmerie de MALLEMORT est en cours pour une mise en place prévue en début d'année 2018.

Mme EIDENWEIL s'interroge sur l'avancée du dossier des dénominations des rues.

Mme le Maire précise que le service urbanisme y travaille et qu'une réunion est prévue en début d'année 2018.

### Sur le compte rendu des délégations :

M. FARRO demande à voir la procédure de mise en concurrence de la société SIGMA RISK. Il précise que cette démarche est réglementée et souhaite avoir les détails de ce dossier pour voir si les règles ont été respectées.

Mme la DGS donnera le détail de la procédure. Cependant le contrat doit être effectué pour en communiquer les détails.

M. FARRO souhaite que cette demande soit officielle et notée dans le rapport.

M. PIGNET (Décision n°218) demande le prix et comment s'effectue le choix d'un DVD pour la médiathèque.

M. BRUCHET informe que le choix est fait en concertation au sein de la médiathèque. Le prix est d'environ 30,00 € le DVD.

M. PIGNET (Décision n°223) s'interroge sur la prestation et la location des illuminations avec la société BLACHERE ainsi que sur le contrat établi pour 4 ans.

M. BRONDOLIN répond que le contrat est effectivement établi pour 4 ans et que l'installation sera réalisée par la société qui s'occupe de l'éclairage public.

M. PIGNET souligne qu'il serait intéressant de mutualiser avec d'autres communes.

Mme le Maire répond que, pour cette prestation des illuminations, il est difficile de mutualiser car le besoin est simultané à cette période de l'année. Néanmoins nous mutualisons régulièrement notre matériel avec des communes voisines (Prêt de scène barrières tables chaises...). La commune de SENAS nous prête gracieusement les chalets pour le marché de Noël.

Mme ANDREIS indique que cela fait un an que l'église et le clocher ne sont plus éclairés.

Mme le Maire précise qu'un contrat d'entretien doit être mis en place et que cette remarque sera prise en compte.

M. ARMENICO signale des pannes d'éclairage sur l'avenue des Frères Roqueplan ainsi que sur l'avenue des Alpines. Il ajoute que le suivi d'éclairage semble mal fait.

Mme le Maire prend note de ces remarques.

Concernant la réfection de l'avenue d'Agliana (Décision n°224) M. MARTIN précise qu'il avait été convenu de réunir la commission pour tous les travaux même à titre d'information, or cela n'a pas été le cas.

M. BRONDOLIN répond qu'il a été pressé par le temps et n'a pas pu réunir la commission à ce sujet.

M. MARTIN ajoute qu'il ne faudrait pas que cela dérape et que les commissions d'attribution n'aient pas lieu.

M. BRONDOLIN prend note de ces remarques.

M. PIGNET (Décision n°225) demande si la société ROSSO Informatique est une société de conseil et si elle se charge bien de la maintenance.

Mme le Maire répond que cette société gère tout le parc informatique de la mairie et des écoles. Elle s'occupe également de sécuriser le serveur de la commune suite aux alertes sur les cyber-attaques.

M. PIGNET s'interroge sur la possibilité de gérer cette mission en interne.

Mme le Maire précise que c'est à l'étude surtout avec l'ère du numérique dans les écoles mais encore faut-il que la création de poste soit acceptée.

### **Informations diverses**

Bilan mi-mandat à la salle Dany : 29 novembre 2017

Accueil des nouveaux arrivants en mairie : 2 décembre 2017

Cérémonie de commémoration place du Bicentenaire : 5 décembre 2017

Repas de Noël des anciens à la salle des fêtes : 13 décembre 2017

Marché de Noël : 16 décembre 2017 (Vin chaud à 11H30)

Téléthon : 8 au 10 décembre 2017

Prochain conseil municipal : 12 décembre 2017

Fin de la séance à 20h00.